
Conditions Générales

« Utiliser vos points Membership Rewards® avec le programme SafeKey® »

1. Imputation de la dépense chez le marchand et crédit. L'imputation de la dépense réalisée auprès du marchand et le crédit correspondant grâce à la conversion des points apparaissent sur le relevé de votre Compte Carte dans les 48 heures (bien que, dans certaines rares circonstances, comme des périodes d'indisponibilité des systèmes, cela puisse prendre plus de temps). L'imputation de la dépense réalisée auprès du marchand et le crédit peuvent ne pas apparaître sur le même relevé.

2. Titulaires de Cartes éligibles. Vous êtes autorisé à convertir des points Membership Rewards (« points ») en un crédit lorsque la fonction « Utiliser des points avec SafeKey » est disponible, si :

- Vous êtes le Titulaire Principal d'une Carte française inscrite au programme Membership Rewards (les Titulaires de Cartes Supplémentaires ne peuvent pas bénéficier de ce programme)
- Votre Carte est en règle (sans recouvrement, ni retard de paiement).

2. Dépenses éligibles. Seuls les achats effectués sur des sites marchands français participants, inscrits à American Express SafeKey et au programme « Utiliser vos points avec SafeKey », peuvent faire l'objet d'un échange de points contre un crédit sur votre Compte Carte. L'outil « Utiliser vos points avec SafeKey » ne peut pas s'appliquer à tous les achats en ligne.

3. Convertir des points. Vous pouvez utiliser autant de points que vous le souhaitez à hauteur du montant total facturé par le marchand, sous réserve que votre solde de points Membership Rewards soit suffisant. Les points sont déduits de votre Compte Membership Rewards, lorsque vous avez finalisé la transaction « Utiliser vos points avec SafeKey ».

4. Retour d'un achat. Si vous retournez ensuite votre achat au marchand pour être remboursé, ce remboursement sera crédité sur votre Compte Carte mais votre solde de points ne sera pas recrédié. Si vous voulez que vos points vous soient restitués, vous devez contacter le Service Client au numéro figurant au dos de votre Carte.

5. Votre contrat de Titulaire de Carte. Vous êtes néanmoins tenu de payer le montant minimum ou la somme due apparaissant sur votre relevé de compte, comme le stipule votre contrat de Titulaire de Carte, quelle que soit la transaction « Utiliser vos points avec SafeKey » que vous avez réalisée.

6. Modifications. American Express se réserve le droit de suspendre l'utilisation de l'outil « Utiliser vos points avec SafeKey », lorsque le Compte Carte n'est pas en règle (recouvrement ou retard de paiement) ou à tout moment à notre discrétion.
